

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville tenue le mardi 9 juin 2015 à 18 h 30, à la salle des délibérations du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Gilles Delorme, Maire, à laquelle sont présents:

Poste	Nom
Conseillère, district électoral numéro 1	Caroline Gagnon
Conseiller, district électoral numéro 2	Pierre St-Jean
Conseillère, district électoral numéro 4	Monic Paquette
Conseiller, district électoral numéro 5	Louis Bienvenu
Conseiller, district électoral numéro 6	Gilbert Lefort

Monsieur Marc-André Sévigny, Conseiller, district électoral numéro 3, est absent.

Sont aussi présentes : Mesdames Madame Nancy Forget, OMA, directrice générale adjointe et greffière et Mélanie Calgaro, OMA, greffière adjointe.

Aucune personne n'assiste à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

4. ADMINISTRATION

4.1 Modification à la résolution M15-06-186 intitulée « Vente du 896, rue Claude-De Ramezay »

5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

5.1. Adoption de règlement

5.2. Avis de motion

6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES

7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

7.1 Communication du Maire au public

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

9.1 Levée de l'assemblée

La séance ayant été dûment convoquée, monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 30.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M15-06-196

SUR PROPOSITION DE : Louis Bienvenu
APPUYÉE PAR : Monic Paquette
IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce Conseil.

De garder l'ordre du jour ouvert.

VOTE : POUR : 5
CONTRE : 0
ABSENT : 1

ADOPTÉE

2) ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3) DÉPÔT DE DOCUMENTS

4) ADMINISTRATION

4.1 **MODIFICATION À LA RÉOLUTION M15-06-186 INTITULÉE « VENTE DU 896, RUE CLAUDE-DE RAMEZAY »**

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville possède une conduite importante qui traverse le terrain du 896, rue Claude-De Ramezay et que des travaux sont entrepris afin d'améliorer le système d'égouttement des eaux pluviales dans le secteur de la rue Ivanier;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet la Ville de Marieville s'est portée acquéreuse de cet immeuble;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution M14-10-268, la Ville a confié un mandat à un courtier pour la vente de cet immeuble;

CONSIDÉRANT que la Ville avait reçu une offre d'achat acceptable pour la vente de cet immeuble et avait à cet effet adoptée la résolution M15-06-186, acceptant ladite offre d'achat datée du 13 mai 2015 et autorisant la vente aux conditions y énoncées;

CONSIDÉRANT que, suite à l'adoption de cette résolution, la Ville a été avisée qu'une modification devait être apportée à ladite offre d'achat relativement au nombre d'acheteurs;

CONSIDÉRANT qu'un troisième acheteur a été ajouté à ladite offre d'achat;

CONSIDÉRANT que le Conseil est d'accord d'accepter la modification à l'offre d'achat datée du 4 juin 2015 avec ces trois acheteurs;

M15-06-197

SUR PROPOSITION DE : Caroline Gagnon

APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean

IL EST RÉSOLU :

De modifier la résolution M15-06-186 intitulée « *Vente du 896, rue Claude-De Ramezay* » afin de faire également référence à la modification à l'offre d'achat datée du 4 juin 2015.

VOTE : POUR : 5
CONTRE : 0
ABSENT : 1

ADOPTÉE

5) **PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

5.1) **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

5.2) **AVIS DE MOTION**

6) **AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

7) **COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

8) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35.

Gilles Delorme
Maire

Mélanie Calgaro, OMA, notaire
Greffière adjointe
